

RÈGLEMENT DE PARRAINAGE

Cette opération de parrainage est organisée par la société BG PROMOTION, 2 rue saint sauveur, 14000 CAEN, enregistrée au RCS de Caen sous le n° 487 865 131.

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 2 janvier 2023.

BGPROMOTION se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du *Parrain* et du *Filleul* pour les parrainages en cours.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de l'opération de parrainage. La participation à cette opération implique la pleine et entière acceptation du présent règlement par le *Parrain* et par le *Filleul*.

Article 1 : Conditions d'éligibilité du Parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure. Le *Parrain* reconnaît qu'il lui est strictement interdit de parrainer des personnes qui n'auraient pas donné leur accord au préalable. Le *Parrain* peut parrainer un nombre illimité de personnes. L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 2 : Conditions d'éligibilité du Filleul

Le *Filleul* est une personne capable et majeure juridiquement amenée à acheter un bien immobilier chez BG PROMOTION et par la recommandation de son *Parrain*. Le *Filleul* est une personne n'ayant jamais fait au préalable l'objet d'un contact enregistré par BG PROMOTION.

Le *Filleul* ne peut être *Filleul* qu'une seule et unique fois.

Article 3 : Conditions d'éligibilité du parrainage

Pour participer à cette opération le *Parrain* doit communiquer à BG PROMOTION ses propres coordonnées et celles de son *Filleul*. Données personnelles nécessaires exigées de la part du *Parrain* et du *Filleul* :

- Nom de famille
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Lorsque la déclaration du parrainage aura été remplie par le *Parrain*, le *Filleul* sera contacté par BG PROMOTION pour validation de ses informations personnelles.

Article 4 : Validité du parrainage

C'est la signature/la régularisation d'un acte authentique d'acquisition d'un bien immobilier provenant de chez BG PROMOTION qui ouvre les droits à recevoir un virement bancaire ou un chèque cadeaux. Le virement bancaire ou le chèque cadeaux seront remis au *Parrain* dont le *Filleul* aura concrétisé son achat par la régularisation de cet acte authentique auprès de BG PROMOTION et dont l'identité aura été communiquée au préalable à BG PROMOTION.

Après la signature effective par le *Filleul* de l'acte authentique de vente, le *Parrain* se verra remettre par BG PROMOTION un virement bancaire ou un chèque cadeaux d'une valeur globale de 2.000€.

Le *Filleul* bénéficie d'une déduction de 1.000 € sur le prix d'achat de son acquisition chez BG PROMOTION.

Toute annulation et d'une manière générale tout arrêt définitif de l'opération de vente rendront caduques les opérations souscrites par BG PROMOTION au titre de la présente opération de parrainage.

Article 6 : Déclaration des avantages perçus

Les sommes perçues par le *Parrain* par virement bancaire ou par chèque cadeau constituent un « profit occasionnel » assujetti à l'impôt sur les revenus. Il revient au *Parrain* le soin de le porter directement sur sa déclaration annuelle de revenus. La déclaration de cette somme par le *Parrain* est obligatoire. Elle sera à porter en « bénéfices non commerciaux non professionnels », pour son montant brut.

Si le *Parrain* choisit les chèques cadeau, il lui appartient également d'en déclarer le montant dans la même catégorie.

Le *Filleul* bénéficie d'une remise commerciale, aucune déclaration n'est nécessaire.

Article 7 : Règlement des litiges

Si une ou plusieurs dispositions devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce parrainage fera l'objet d'une tentative de règlement amiable ; à défaut le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Caen.

Si deux formulaires sont issus de deux *Parrains* différents et comportent le même *Filleul*, seul le premier formulaire reçu sera pris en considération, la date et l'heure de réception feront foi. S'agissant d'un formulaire créé via le BackOffice du site internet de BG PROMOTION : www.bgpromotion.fr, ces données sont enregistrées automatiquement lors de la soumission du formulaire. Les données du formulaire sont non modifiables.

Article 8 : Protection des données à caractère personnel

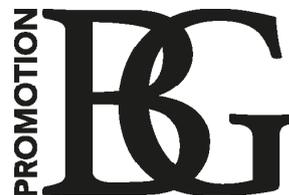
Le *Parrain* garantit avoir recueilli le consentement express de son *Filleul* quant à la diffusion et la collecte par BG PROMOTION des données à caractère personnel.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par BG PROMOTION à des fins de prospection, marketing, statistiques et pour les besoins de l'opération de parrainage en cours.

Les données collectées seront utilisées uniquement par BG PROMOTION. Les données sont conservées par BG PROMOTION pendant une année à compter de la réception du formulaire de parrainage.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter BG PROMOTION par courrier électronique : contact@bgpromotion.net Merci d'indiquer en objet : traitement de mes données personnelles.

ou par courrier postal : BG PROMOTION
2-4 rue saint sauveur - 14000 Caen



2 rue Saint-Sauveur
14000 CAEN
02 50 08 90 68

www.bgpromotion.fr